L'ÉLARGISSEMENT

Le droit du Parlement d'accepter ou de refuser des pays candidats à l'adhésion n'avait jusqu'alors jamais été remis en question. Il figurait certes dans le traité mais a dans ce cas véritablement été exercé, de sorte que les pays candidats ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour s'assurer l'accord du Parlement. L'ensemble des travaux préparatoires, mais aussi les contacts établis entre les groupes politiques et leurs homologues des pays concernés, avaient déjà pratiquement ouvert la porte à un accord. Naturellement, un groupe s'y est opposé, comme c'est toujours le cas, mais il n'avait absolument aucune importance. C'est ainsi que ces élargissements ont pu être menés à bien.

L'ÉLARGISSEMENT À 10 NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

Malheureusement, le Conseil a décidé d'accepter tous les nouveaux États membres en une seule vague. C'est le célèbre élargissement à 27 États membres. Au moment où la Bulgarie et la Roumanie se sont ajoutées à la liste, même si, en fait, elles ne remplissaient pratiquement aucune des conditions préalables, j'aurais sans doute fait barrage si j'avais encore occupé le poste de Président. Mais mon idée depuis le début était d'accepter les nouveaux États membres petit à petit, afin de réellement les intégrer dans la Communauté. Car tous les problèmes allaient résulter de la disparité des statuts obtenus par ces pays.